

RÈGLEMENT

Le contexte

L'avenir du territoire nous concerne tous. Le changement climatique, la gestion des ressources naturelles, la perte de la biodiversité, l'utilisation des sols, la consommation d'énergie, la production de déchets, les menaces pour la santé, la pauvreté et l'exclusion sociale... tous ces bouleversements, sur fond de crise sanitaire, politique et économique mondiale, impliquent la mobilisation de chacun, à son échelle. Pour faire face aux incertitudes du futur, il nous revient, institutions publiques comme membres de la société civile, d'agir pour renforcer la résilience de notre territoire.

Au quotidien, les manchois sont de plus en plus nombreux à porter des initiatives pionnières ou originales en la matière. Fort de ce constat et investi depuis de nombreuses années dans l'éducation au développement durable, le Département de la Manche souhaite soutenir cet engagement citoyen en essaimant des actions ayant valeur de démonstrateur sur le territoire. C'est dans ce sens que l'appel à projet invitant à un changement de comportement et intitulé « Devenir acteur de la résilience du territoire », a été créé.

Ce document comprend des informations sur :

- les bénéficiaires éligibles
- les thématiques
- la procédure de sélection et d'analyse des projets
- l'accompagnement du Département
- les modalités d'examen des dossiers

Envoyer votre pitch à l'adresse mail :

transition-ecologique@manche.fr

Une relève des projets a lieu à la fin de chaque trimestre

(soit à fin des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année)

Afin de procéder à une pré-sélection des dossiers, les porteurs de projets devront envoyer **une courte vidéo** présentant leur action.

Cette vidéo –réalisée très simplement avec des moyens personnels type smartphone– devra notamment mettre en valeur de manière efficace et percutante la qualité de l’action portée (solutions locales et durables, l’impact sur les changements de comportement, le caractère innovant). Un jury se réunira ensuite afin de juger de la pertinence des projets présentés.

Les bénéficiaires

Cet appel à projets vise à faire émerger des initiatives locales innovantes pour la Manche en matière de contribution à la lutte contre le changement climatique et d’adaptation à ses effets sur l’homme et son environnement ; il s’adresse à tout porteur de projet qui agit pour l’intérêt général (associations émergentes, particuliers, membres d’un collectif, ...).

Sur ces bases, les associations professionnelles ne sont donc pas éligibles au présent appel à projets, car elles peuvent être soutenues par le Département dans le cadre de l’appel à projets annuel relatif à l’éducation au développement durable.

Les thématiques

L’appel à projet vise à soutenir des actions concrètes, de portée locale et concourant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) comme par exemple :

- Améliorer notre cadre de vie quotidien
- Préserver la biodiversité
- Préserver nos ressources en eau locales
- Atténuer et en même temps s’adapter au changement climatique
- Accroître la mobilité durable
- Sensibiliser à la transition écologique localement par des mini conférences, des ateliers créatifs participatifs, des spectacles en coopération avec les comités des fêtes ou associations d’animation de nos communes rurales

Procédure de sélection et analyse des projets

La qualité des initiatives proposées dans le cadre de l’appel à projets « Devenir acteur de la résilience du territoire » sera évaluée selon les critères suivants :

- L’intérêt général
- La portée locale
- Le caractère novateur
- La reproductibilité
- La valeur démonstrative

Les projets ne devront pas nécessairement remplir l’ensemble de ces critères mais il est demandé aux porteurs de projets de proposer une valorisation de leur initiative afin de favoriser leur essaimage sur le territoire de la Manche.

En fonction des compétences mobilisables par les porteurs de projet, les services du Département pourront accompagner les projets pré-sélectionnés pour passer « de l’idée au projet » et assurer leur concrétisation.

Accompagnement du Département :

Le Département accompagnera les projets d'initiatives citoyennes lauréats de différentes façons :

- ingénierie et accompagnement technique,
- appui financier,
- communication,
- mobilisation de ses partenaires pour l'organisation d'évènements,
- mise en relation avec d'autres acteurs du territoire, etc...

Les projets d'initiatives citoyennes pourront également être soutenus par d'autres financeurs extérieurs, dans la limite des plafonds d'aides publiques autorisés par la réglementation nationale et/ou communautaire en vigueur.

Les modalités d'examen des dossiers

Un jury examinera les dossiers reçus chaque trimestre, avec des relèves au :

- 31 mars
- 30 juin
- 30 septembre
- 31 décembre

La date limite des prochains dépôts des pitch est fixée
au 31 mars 2022 au plus tard pour l'examen du 1^{er} trimestre